

Numéro 115 - 3 décembre 2021

**Grève générale d'onze mille travailleuses des Centres
de la petite enfance au Québec**

**En luttant pour nos travailleuses, nous
luttons pour que le service aux enfants
soit pérenne**

- Entrevue avec Lucie Longchamps -



Travailleuses en grève devant un centre de la petite enfance à Gaspé, le 1er décembre 2021

**Les travailleurs de la transformation de la viande en Alberta luttent
pour leurs droits**

- Une entente de principe chez Cargill à la suite d'un vote de grève massif

**Grève générale d'onze mille travailleuses des Centres
de la petite enfance au Québec**

**En luttant pour nos travailleuses, nous luttons pour
que le service aux enfants soit pérenne**

- Entrevue avec Lucie Longchamps -

Le 1er décembre, après des mois de tentatives infructueuses d'obtenir satisfaction à leurs revendications de salaires et de conditions de travail qu'elles jugent acceptables et qui défendent les services, les travailleuses des centres de la petite enfance (CPE) membres de la FSSS-CSN ont déclenché une grève générale illimitée. Forum ouvrier reproduit ci-dessous l'entrevue qu'il a faite

avec Lucie Longchamps, la vice-présidente à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSS-CSN).

Forum ouvrier : Combien de travailleuses des CPE sont en grève générale en ce moment, et quel travail effectuent-elles dans les centres ?

Lucie Longchamps : Ce sont 11 000 travailleuses de la CSN en CPE qui sont en grève générale illimitée. Ces 11 000 travailleuses se répartissent en 400 CPE, qui comprennent 700 installations parce qu'un CPE peut comprendre plus qu'une installation. Ces CPE sont répartis à l'échelle du Québec.

Nous avons plusieurs titres d'emplois dans les CPE. Il y a l'éducatrice et l'éducatrice spécialisée, qui sont celles dont on parle le plus, qui sont au quotidien avec les enfants. Ce sont des femmes qui ont une formation collégiale, qui appliquent un programme éducatif, et le but ultime de ce programme est que chaque enfant, selon ses capacités, en vienne à développer son plein potentiel, pour qu'il arrive à la maternelle à l'âge de cinq ans avec le plus d'acquis possible et qu'il ne tire pas de l'arrière par rapport à ses camarades. L'éducatrice doit aussi identifier les enfants qui ont des soucis de développement. Cela peut être au niveau langagier, au niveau de la motricité, au niveau cognitif, où on décèle que certains tout petits pourraient avoir des besoins supplémentaires, et les éducatrices mettent tout en place pour que cet enfant-là ait tout ce dont il a besoin pour développer son potentiel.

Les éducatrices travaillent en étroite collaboration avec l'agente-conseil en soutien pédagogique, qui est elle-même une éducatrice qui a souvent fait des formations supplémentaires et souvent a beaucoup d'expérience, qui se spécialise dans l'identification des problèmes et la mise en place des plans d'intervention avec les outils nécessaires.

C'est un trio fort important dans les centres de la petite enfance.

Il y a la responsable à l'alimentation qui n'est pas uniquement une cuisinière, comme le prétend le gouvernement, mais qui voit à la gestion de la cuisine, aux achats, qui s'assure que tous les enfants qui ont des allergies alimentaires ou des intolérances ne reçoivent pas les mêmes aliments que les autres. Ceci, sans oublier tout le nettoyage de la cuisine après une longue journée de travail.

Il y a quelqu'un à la désinfection et au nettoyage, et il y a des agentes administratives qui sont là pour tout ce qui est dossier de parents, documents, la paie etc.

FO : Quelles sont vos principales revendications en ce moment ?

LL : L'élément principal en ce moment, c'est le rattrapage salarial, parce que les travailleuses des CPE ont été laissées de côté par le gouvernement libéral précédent lors des deux dernières négociations. Cette fois-ci, disent-elles, c'est leur tour, elles ne veulent pas manquer l'occasion. Elles réclament un rattrapage salarial maintenant. Lors des dernières négociations, elles ont eu des augmentations de l'ordre de 1,5 % parfois 2 %, elles ont perdu des congés fériés, ce n'ont été que des reculs et on a aussi ajouté à leur tâche.

Il y a une pénurie en ce qui concerne les éducatrices. Le gouvernement l'a reconnu. Le rattrapage salarial pour les éducatrices et les éducatrices spécialisées, c'est à peu près conclu. Elles ont obtenu une augmentation de 18 % sur trois ans, qui va les ramener à peu près au même niveau qu'on retrouve pour les travailleurs dans les mêmes titres d'emplois dans le milieu de garde scolaire dans les écoles.

Ce qu'il reste à régler, en ce qui concerne les salaires, ce sont les autres groupes d'emploi. On leur offre entre 6 % et 9,3 %. Ceci est loin d'être un rattrapage salarial, car étant déjà en rattrapage de deux négociations, elles veulent cette fois-ci gagner des salaires comparables à ce qui existe ailleurs

pour les mêmes catégories d'emplois. Par exemple, la responsable en alimentation gagne environ entre 4 à 5 dollars de moins de l'heure qu'une personne qui fait le même travail dans un CHSLD. Si on ne réussit pas à combler cet écart, elles vont aller ailleurs.

C'est là-dessus qu'on se bute en ce moment et c'est pour cela que nous sommes en grève générale illimitée. Les travailleuses font preuve d'une très grande solidarité entre elles. Dans cette négociation, environ 85 % des travailleuses des CPE ont obtenu le rattrapage salarial. Il nous reste à régler le cas d'environ 15 % des travailleuses. Mais ce que les 85 % nous ont dit en assemblée générale, partout au Québec, dans le cadre d'un vote de grève de 91,2 %, c'est qu'il n'est pas question qu'on accepte cette convention collective si tous nos collègues n'obtiennent pas le rattrapage salarial auquel elles ont droit.

Une de nos principales revendications est la diminution de la surcharge de travail. Pendant les dernières années, sous le règne du gouvernement libéral, il y a eu énormément de compressions financières dans les CPE. Pour se conformer au budget qui leur est alloué, les directions des CPE ont effectué des changements qui ont causé une surcharge de travail. Prenons la question des ratios éducatrices/enfants. Selon le règlement du ministère de la Famille, il y a un certain nombre d'enfants qui est prévu, selon l'âge de l'enfant, par éducatrice. Tant d'enfants de tel âge pour une éducatrice. Cependant, ce qu'on applique souvent dans les CPE c'est un ratio-bâtisse. Cela veut dire que l'employeur applique un ratio global pour l'établissement, sur la base d'un calcul qui comprend tous les employés qui sont à l'intérieur, en omettant s'ils sont en présence d'enfants ou non. Cela fait en sorte que des éducatrices se retrouvent souvent avec plus d'enfants que le nombre prévu par le règlement. Par exemple, la direction d'un centre peut gonfler un groupe au-delà de la norme réglementaire en disant qu'il y a une personne supplémentaire sur les lieux, mais cette personne peut très bien ne pas être présente parmi les enfants. Le ministre n'a rien fait pour empêcher que les ratios soient gonflés. Le non-respect des ratios crée une surcharge et un problème de santé et de sécurité pour les enfants et les éducatrices. Nous demandons que les ratios soient respectés tels qu'ils existent dans le règlement.

Un autre problème important, c'est celui des enfants avec des besoins particuliers. Nos travailleuses ont besoin d'aide pour ces enfants-là. Les conseillères pédagogiques ont très peu de temps. Elles demandent du temps de planification, de l'aide pour ces enfants, y compris de l'aide extérieure pour qu'il y ait plus d'heures en accompagnement avec les éducatrices. Si l'éducatrice spécialisée n'est là que deux heures par jour, le reste de la journée de travail avec l'enfant qui a des besoins précis repose sur l'éducatrice qui a la charge du groupe et elle est constamment en surcharge de travail.

Une grève générale illimitée dans les CPE c'est du jamais vu et la solidarité des travailleuses entre elles est extraordinaire. Nous demandons que les travailleuses soient respectées, que les ratios soient respectés, que la valeur de toutes les travailleuses soit reconnue, que leur formation soit reconnue, et qu'on les aide en ce qui concerne les besoins particuliers des enfants. Toutes les travailleuses sont importantes. Tout ce que le premier ministre veut ce sont des centres, avec des locaux et des enfants dedans. Ce n'est pas une façon de développer ou même de maintenir ces centres de la petite enfance.

FO : Voulez-vous ajouter quelque chose en conclusion ?

LL : Ce que font les travailleuses des CPE en ce moment est historique, cela démontre une solidarité hors du commun. Cette grève vise à sauver le réseau des services de garde éducatifs au Québec. Sans ces travailleuses, je les nomme au féminin bien qu'il y ait quelques travailleurs masculins parmi nous, sans elles, ce réseau-là ne serait pas ce qu'il est. Chose certaine, sans leur action, dans quelques années, le réseau ne sera plus en place. Les travailleuses aident le Québec dans son ensemble par ce qu'elles font présentement. Nous sommes encore bien appuyées des parents malgré les difficultés que leur cause la grève. Nous recevons des messages d'appui de parents qui nous disent que c'est pour eux que nous luttons. En luttant pour nos travailleuses, nous luttons pour que le service aux enfants soit pérenne au Québec.





Premier jour de grève générale dans les CPE au Québec, 1er décembre 2021

(Photos: FSSS-CSN.)



Les travailleurs de la transformation de la viande en Alberta luttent pour leurs droits

Une entente de principe chez Cargill à la suite d'un vote de grève massif



Les travailleurs à l'usine de transformation de la viande Cargill de High Rive tiennent un vote de grève, 24 novembre 2021.

Le 1er décembre, la section locale 401 des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) a annoncé que le comité de négociation de Cargill était arrivé à une entente de principe qui sera présentée aux membres pour qu'ils se prononcent. « La nouvelle offre de la compagnie est une très nette amélioration par rapport à l'offre que les membres du syndicat ont vue la semaine dernière et elle améliorera de façon significative la vie des travailleurs de Cargill. Si elle est ratifiée, l'offre deviendra la meilleure convention collective au Canada dans le secteur de la transformation alimentaire, grâce entièrement à la force et à la détermination des membres du syndicat de Cargill cherchant à obtenir justice », peut-on lire dans la déclaration.

L'entente de principe a été obtenue à la suite du rejet massif de l'offre antérieure de la compagnie. Le 24 novembre, la section locale 401 a annoncé que les travailleurs avaient rejeté l'offre de Cargill par une marge de 98 %, avec la participation de plus de 80 % des travailleurs. La section locale 401 a ensuite fixé comme date de grève le 6 décembre 2021 à minuit une minute.

Cargill a répondu en émettant un avis de lockout, lui aussi applicable le 6 décembre à minuit une minute. La compagnie a ensuite commencé à publier des annonces pour recruter des scabs et à ériger des clôtures autour de l'usine pour en limiter l'accès. Le 24 novembre, le syndicat a annoncé que les négociations reprendraient à partir du 30 novembre et, le 1er décembre, il a annoncé la conclusion d'une entente de principe à la suite d'une séance marathon.

Il y a environ 2 200 travailleurs à l'usine Cargill High River, située à environ 70 kilomètres de Calgary, et l'usine transforme 4 700 têtes de bétail par jour, ou près d'un tiers de tout le boeuf canadien transformé. Cargill Inc. a eu des revenus de 134,4 milliards de dollars US pour l'année fiscale 2021, et des bénéfices nets de 4,93 milliards de dollars pour l'année fiscale 2021, une augmentation de 60 % par rapport à 2020. Cargill Inc. appartient à la famille Cargill-MacMillan, dont la richesse est évaluée à 47 milliards de dollars US. Cette immense fortune a été accumulée par ces

oligarques à même le labeur des travailleurs de Cargill, sans considération pour leur sécurité et leur bien-être et ceux de leur communauté. L'expérience vécue des travailleurs de Cargill leur a appris que c'est leur unité et leur force collective qui sont décisives dans leur lutte à la défense de leurs droits et de leur dignité.

Les principales préoccupations dans ces négociations sont les salaires et l'amélioration des avantages sociaux et les questions de santé et de sécurité. Les travailleurs de Cargill sont reconnus pour leur courage et leur détermination à défendre leur droit à des endroits de travail et à des communautés sécuritaires. Il y a eu trois pertes de vie et 949 travailleurs ont été infectés par la COVID-19 lors de la première vague seulement. Cargill a tout fait pour ignorer les solutions proposées par la section locale 401 et le droit des travailleurs de participer dans les enquêtes et les prises de décision, mais les travailleurs ont fini par forcer la compagnie à agir, et même à fermer l'usine.

Dans sa déclaration, le syndicat explique que l'entente de principe comprend une paie rétroactive, une prime de 1000 dollars à la signature du contrat et une prime COVID-19 de 1000 dollars, de même que, pour plusieurs travailleurs, une augmentation de 5 dollars l'heure (21 % pour la durée de la convention) et plus de 6 000 dollars en primes au total. L'entente de principe prévoit aussi « d'importantes dispositions contractuelles facilitant une nouvelle culture de la santé, de la sécurité, de la dignité et du respect à l'endroit de travail », ainsi que de meilleurs avantages sociaux en santé pour les travailleurs de Cargill et leurs familles.

Le président de la section locale 401 Thomas Hesse et la secrétaire-trésorière Richelle Stewart ont souligné que le syndicat sera toujours aux côtés des membres chez Cargill, qu'ils décident d'accepter l'entente de principe ou non.

(Photo: UFCW Local 401)

(Pour voir les articles individuellement, cliquer sur le titre de l'article.)

PDF

NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

Site web: www.pccml.ca Email: forumouvrier@cpcml.ca